

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. PREMIER

N° 90

## ASSEMBLÉE NATIONALE

19 décembre 2017

---

PLFR POUR 2017 - (N° 499)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

### AMENDEMENT

N ° 90

présenté par

M. Giraud, rapporteur au nom de la commission des finances

-----

#### ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi l'alinéa 18 :

« a) Au 1°, le montant : « 0,25 € » est remplacé par le montant : « 0,253 € » et au 2°, le montant : « 0,18 € » est remplacé par le montant : « 0,179 € » ; ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.